



COMPTE RENDU

BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à 18 h 30, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président. Pour des raisons personnelles, il a quitté la réunion de bureau à 18 h 30. Madame Elisabeth PENNEQUIN, 1^{ère} Vice-Présidente en charge des Finances et Moyens Généraux a donc pris ensuite la présidence de cette réunion.

Étaient présents :

Nombre de membres :

- en exercice : 21
- présents : 19
- votants : 19

Date de convocation :

31 janvier 2019

| | | | |
|--|---------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Président | Monsieur BRAULT Jean-Luc | | |
| 1^{ère} Vice-Présidente | Madame PENNEQUIN Elisabeth | 1^{er} membre | Monsieur CHARRET Bernard |
| 2^{ème} Vice-Président | Monsieur MONCHET Francis | 2^{ème} membre | Monsieur BERTHAULT Jean-Louis |
| 3^{ème} Vice-Président | Monsieur MARINIER Jean-François | 3^{ème} membre | Monsieur CHARLUTEAU Daniel |
| 4^{ème} Vice-Président | Monsieur SAUQUET Claude | 4^{ème} membre | --- |
| 5^{ème} Vice-Présidente | Madame DELORD Martine | 5^{ème} membre | Monsieur MARTELLIERE Eric |
| 6^{ème} Vice-Président | Monsieur PAOLETTI Jacques | 6^{ème} membre | Monsieur GAUTRY François |
| 7^{ème} Vice-Président | Monsieur CHARBONNIER François | 7^{ème} membre | Monsieur SARTORI Philippe |
| 8^{ème} Vice-Présidente | Madame COLONNA Anne-Marie | 8^{ème} membre | ---- |
| 9^{ème} Vice-Président | Monsieur SIMIER Claude | 9^{ème} membre | Monsieur SINSON Daniel |
| 10^{ème} Vice-Président | Monsieur GOUTX Alain | 10^{ème} membre | Monsieur LANGLAIS Pierre |

Étaient absents excusés : Monsieur ALMYR Jean-Claude – Madame CHARLES Françoise

Madame DELORD Martine est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président, après avoir souhaité la bienvenue aux membres du bureau précise que pour des raisons personnelles, il est dans l'obligation de quitter rapidement cette réunion. C'est pourquoi, il ouvre cette séance de bureau à 18 h 30 par la présentation des trois sujets suivants :

1. PASSERELLE SUR LE CHER

Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président, souligne qu'il maintient son engagement pris lors de la réunion du 18 octobre 2018 organisée par la Communauté portant sur la construction de la passerelle sur le Cher en présence de Monsieur Claude SIMIER, Vice-Président en charge du tourisme, de Madame Sophie BERNARD Directrice de l'Espace Région Centre Val de Loir-et-Cher, de Messieurs Thomas TRAN VAN et Jean-François DELAHAYE du Conseil Départemental du Loir-et-Cher, de Monsieur Claude CHANAL, Président du Syndicat du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais ainsi que du maire de la Commune de Saint-Aignan, Monsieur Eric CARNAT. Était absent excusé lors de cette réunion Monsieur Philippe SARTORI, maire de la Commune de Noyers-sur-Cher. Lors de cet échange la Communauté s'est engagée à assurer la maîtrise d'ouvrage et ce afin de définir précisément le coût global de l'opération. Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président, insiste sur le fait qu'il faudra que les participations de chaque entité soient revues en fonction du coût final.

Les engagements d'ores et déjà pris sont les suivants :

- La Région Centre Val de Loire : 30 %,
- Le Département de Loir-et-Cher : 20 %,
- La Communauté de Communes Val de Cher-Controis : 20 %,
- La Commune de Saint-Aignan : 20 %,
- **Proposition** pour la Commune de Noyers-sur-cher : 10 %

Ce dossier sera porté à l'approbation d'un Conseil communautaire du 1^{er} semestre 2019.

2. MAISON DE SERVICES AU PUBLIC – MSAP – COMMUNALE A MONTRICHARD VAL DE CHER

Le président précise à Monsieur Pierre LANGLAIS, élu communautaire et maire délégué adjoint de la Commune historique de Montrichard qu'il reviendra vers lui prochainement au sujet de la demande de subvention supplémentaire pour la MSAP communale de Montrichard Val de Cher pour avoir des précisions sur la hausse du coût de l'opération de réhabilitation de l'ancien bâtiment de la trésorerie de Montrichard Val de Cher en vue d'y accueillir une Maison de Services au Public composée de services municipaux, de services associatifs, de la permanence de la maison de l'emploi (une demi-journée par semaine) et de la mission locale du blaisois.

3. CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOURS ET HABITATS JEUNES

Monsieur le Président rappelle qu' une étude de faisabilité technique et financière menée par l'URHAJ et l'UNAT est en cours afin de repenser l'accueil de groupes de touristes locaux et d'étrangers sur le territoire communautaire, les centres de séjours de Saint-Aignan et de Thésée (cf. étude précédente d'Atout France) ne répondant plus aux normes d'accueil que ce soit en tant qu'établissement recevant du public ou en tant que structure touristique. Le Président rappelle l'historique du projet d'implantation d'un centre international de séjours sur le territoire communautaire. Afin de pérenniser la clientèle existante sur les des deux lieux précités, Monsieur le Président après avoir échangé sur le sujet avec l'UNAT et avec Monsieur Claude SIMIER, Vice-Président en charge du tourisme, indique que le lieu le plus approprié serait sur la Commune de Saint-Aignan. En effet l'implantation d'une telle structure sur la Commune de Selles-sur-Cher serait concurrencée par une structure identique ETHIC ETAP Val de Loire à Blois et sur la Commune de Montrichard val de Loire par l'île d'or implantée à Amboise. Il est à noter par ailleurs que l'habitat «jeunes» sera quant à lui implanté sur les diverses villes « centralité » du territoire communautaire. L'ensemble du projet : le centre de séjour international à Saint-Aignan, le gîte de groupe avec emplacements de plein air (Thésée) et l'habitat jeunes est estimé à 6 000 000.00 € à ce jour. Le coût de l'opération doit désormais être affiné et le portage de l'opération sera à définir ultérieurement.

Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président, après avoir salué l'ensemble des membres du bureau quitte la réunion et laisse la présidence à Madame Elisabeth PENNEQUIN, 1^{ère} Vice-Présidente en charge des Finances et Moyens Généraux. Celle-ci donne la parole à Monsieur Patrick TERRA, Directeur de Val de Loire Fibre, filiale de TDF, entreprise a qui le SMO Val de Loire numérique a confié le déploiement de la fibre optique sur les territoires d'Indre-et-Loire (37) et de Loir-et-Cher (41). Ce dernier informe les élus que l'appel d'offres n'ayant pas abouti pour l'installation des 28 000 prises de fibres optiques sur ces deux départements, Val de Loire Fibre a dû travailler avec des sous-traitants comme SOBECA ; du fait de ce retard, ces opérations prévues en 2018 ne seront finalisées qu'au cours du 1er semestre 2019. Val de Loire Fibre s'engage à proposer aux maires, s'ils en formulent le besoin, des soirées d'informations à destination de la population.

4. PROJET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Dans le cadre d'un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le territoire communautaire et plus précisément sur les communes de Méhers et de Chatillon-sur-Cher et au regard d'un cahier des charges préalablement établi par la Communauté, trois entreprises ont répondu dans les délais impartis à l'offre pour la réalisation de cette opération. Après l'analyse de ces trois propositions par les membres du bureau, l'entreprise EDF renouvelables semble la mieux positionnée. Il conviendra au Conseil communautaire du 25 février 2019 de procéder au choix de la Société qui réalisera cette opération et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer une promesse de bail en fixant sa durée.

5. DISPOSITIF D'AIDES A LA FORMATION CONTINUE DES ASSISTANTS MATERNELS – PROMENEURS DU NET – CONVENTION AVEC LA CAF DE LOIR ET CHER

Madame Guylaine PELLOQUIN, coordinatrice petite enfance, prend la parole pour présenter aux membres du bureau les deux dispositifs suivants : aides à la formation continue des assistants maternels et promeneurs du Net. Ces accompagnements en direction de la petite enfance et de la jeunesse sont soutenus financièrement en totalité par la CAF de LOIR ET CHER. Validés lors de la Commission enfance-Jeunesse du 7 février 2019, et ayant reçu un avis favorable du bureau exécutif, ces deux dossiers seront portés à l'ordre du jour du Conseil communautaire du 25 février 2019.

6. PLANS D'ACTIONS DE L'OPAH ET PRESENTATION DE LA MAQUETTE FINANCIERE

Madame Isabelle LIROLA, chargée de mission «mutualisation-logement» présente le plan d'actions de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ainsi que la maquette financière prévue sur les 5 années d'existence du dispositif. Pour mémoire, l'OPAH porte notamment sur des aides aux travaux relatifs à l'autonomie, la rénovation thermique et la lutte contre l'habitat indigne et la réhabilitation plus globale ainsi que l'aide à la création de nouveaux locatifs dans les secteurs bassins d'emploi et sur des actions complémentaires sur les communes de Contres, Montrichard Val de Cher et de Selles-sur-Cher, ces dernières s'engageant à financer les opérations qui seront mises en œuvre. Face à l'interrogation de Madame Elisabeth PENNEQUIN, 1^{ère} Vice-Présidente en charge des Finances et Moyens Généraux, sur la fiabilité du contrôle effectué par l'ANAH dans le cadre de l'attribution des aides, Madame Isabelle LIROLA précise que ces aides s'adressent essentiellement aux propriétaires occupants dont les ressources sont modestes et que la location portant sur une durée de 9 ans il sera relativement difficile de frauder dans la mesure où l'ANAH validera elle-même chaque conventionnement.

7. PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUX – ARRET DE PROJET

Monsieur François CHARBONNIER, Vice-Président en charge du PLUi sur l'ex-Val de Cher-Controis et Monsieur Jacques PAOLETTI, Vice-Président en charge du PLUi sur l'ex-Cher à la Loire tiennent à alerter les membres du bureau sur les risques encourus en cas d'absence d'arrêt des deux projets PLUi. Ils précisent que lorsque l'une des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, l'organe délibérant compétent de l'établissement public de coopération intercommunale délibère à nouveau et arrête le projet de plan local d'urbanisme à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés (article L153-15 du Code de l'Urbanisme).

Par conséquent, un avis négatif entraînerait :

- Un avenant au marché du PLUi pour préparer un nouvel arrêt de projet
- La prise en compte éventuelle de nouveaux documents «supra» tel que le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) dans le nouvel arrêt de projet du PLUi (ce cas de figure impliquerait de reprendre de projet de PLUi à l'étape du PADD)
- Un délai supplémentaire avant l'approbation définitive du PLUi **allant de 5 mois à 2 ans** en fonction des cas de figure.

La plus grande des vigilances est donc demandée à l'ensemble des élus communautaires.

8. REFLEXION SUR UN PROJET D'INSTALLATION D'UNE UNITE DE METHANISATION

Suite à une rencontre entre Monsieur Charles DESCHAMPS, Chef de projet pour la Région Centre de la Société Capvert énergie avec le Président et Monsieur François CHARBONNIER, Vice-Président, le 6 février dernier, une réflexion est engagée sur l'opportunité d'installation sur le territoire communautaire, d'une unité de méthanisation. Après une présentation du projet, par Monsieur François CHARBONNIER en sa qualité de Président de la Commission agricole et viticole, celui-ci a indiqué que la Société Capvert énergie a sollicité la Communauté de Communes pour obtenir un courrier de manifestation d'intérêt. Cet écrit n'engage aucun soutien de la part de la Communauté pour le projet mais signifie seulement son intérêt pour la démarche.

9. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Daniel CHARLUTEAU, élu communautaire et maire de la Commune de Thésée prend la parole pour s'exprimer sur les deux points suivants :

- **Contrôle ANC - contrôles en cours** : il souhaite qu'un rappel sur la qualité des prestations soit effectué auprès du prestataire la Société SAUR.
- **Logements touristiques** : Monsieur Daniel CHARLUTEAU attire l'attention des membres du bureau sur le nombre grandissant d'achat de maisons notamment sur sa commune pour y créer des gîtes. Son inquiétude est grande sur les conséquences sur le nombre d'habitants/famille dans sa commune et donc sur le maintien des écoles en milieu rural.

Madame Elisabeth PENNEQUIN, 1^{ère} Vice-Présidente en charge des Finances et Moyens Généraux, et Monsieur Claude SIMIER, Vice-Président en charge du Tourisme, précisent que le sujet a déjà été évoqué en séance communautaire et que cela suscite un véritable questionnement à l'échelle du territoire.

La séance est levée à 20 h 15.

Contres, le 11 février 2019

Le Président,

Jean-Luc BRAUIN



